

## *LA REHABILITATION D'UN ESCLAVE EN FOREZ AU XVII<sup>e</sup> SIECLE*

Je dois à notre ami M. Roger Garnier (que je remercie) la communication d'un texte qui se rapporte à un trait de mœurs peu commun dans notre région : la réhabilitation d'un esclave. A ce titre, bien que ne se rapportant pas directement à l'histoire proprement dite d'un "Village de Forez", je crois qu'il mérite d'être pris en considération.

L'original provient évidemment (par des voies détournées) des archives anciennes du château de Genétines, dont une partie importante a été déposée au siège de la Diana en 1887, par le comte Francisque de Sugny, mais pas la totalité ; beaucoup de pièces sont encore à Genétines, d'autres sont passées entre les mains des héritiers de quelques érudits, tels que le docteur de Viry et A. Chaverondier qui les avaient empruntées pour les étudier. Voici ce texte :

"Par devant le notaire royal au baillage et seneschaussée de Forestz soubzsigné et présents les tesmoings bas-nommés, fut présent et personnellement estably illustre personne frère Hector de Charpin de Genestines, chevalier de l'ordre de St-Jean de Hierusalem de Malthe, seigneur commandeur de la commanderie de Bugnetz, résidant à présent au chasteau de Genetines parroisse de St-Romain soubz Urphé, lequel, en reconnaissance de la fidélité et des bons services que luy a rendus par le passé et luy rend journellement Achane de Mistrach dict Bacha, dans sa grande indisposition corporelle, estant d'ailleurs en très parfaicte santé d'esprit, mémoire, parole et entendement, lequel Achane ayant été pris esclave sur les turcs par messieurs les chevaliers de Malthe et lequel icelluy seigneur commandeur aurait achepté du seigneur de Frolé pour s'en servir et faire ce que bon luy semblerait, comme de son bien propre, ledict seigneur commandeur de son bon gré et volonté a affranchy et rendu libre, comme il l'affranchit par ces présentes ledict Achane de Mistrach dict Bacha son esclave le desgageant de son esclavage et luy donne toute sorte de liberté et franchise pour se retirer où bon luy semblera ou pour s'engager et servir telles autres personnes qu'il luy plaira, sans jamais plus l'en inquieter, ni souffrir que de sa part il en soit inquietté ni recherché.

Faict et passé audit chasteau de Genétines, parroisse dudict Saint-Romain, le 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1690, en présence de Messire Pierre Chaptal, prestre et curé de Chalain d'Uzore, M[ess]ire Jehan Moussé aussy prestre et vicaire dudict St-Romain, sieur François Miallon dict Brulard Me chirurgien de Leizignieu en Forestz, tous trois de présent audit chasteau de Genétines tesmoings requis qui ont signé, et ledict seigneur commandeur a déclaré ne pouvoir signer à cause de sa grande faiblesse de nerfs ou l'indisposition de sa personne, du bras droit puis quelques jours en ça, lui ayant pour ce présenté la plume à la main qu'il n'a peu tenir et dont il a esté deument requis et sommé suivant l'ordonnance, et a fait apposer le scel de ses armes à la présente expédition..."

Il était temps. L'auteur du geste généreux qui transformait le statut vital d'un homme, Hector-Jacques de Charpin, devait mourir un mois après, le 21 février 1690, et être inhumé le lendemain de son décès, dans le tombeau de la famille, sous le chœur de l'église paroissiale de Saint-Romain-d'Urfé. Il n'avait pourtant pas encore 57 ans, puisqu'il était né à Genétines le 1<sup>er</sup> septembre 1633. Reçu chevalier de Malte le 14 février 1651, il fut commandeur de Beugnais en Bourgogne, de La Coudras, Sainte-Anne de Salins et Saint-Georges de Lyon. Plusieurs fois ses

fonctions l'avaient appelé à guerroyer au Moyen-Orient, et c'est à l'occasion d'une de ces expéditions qu'il fit la connaissance de l'esclave, l'acheta à son maître pour le ramener dans son pays et lui assurer une vie meilleure.

On peut se demander de qu'est devenu notre homme après la mort de son bienfaiteur ? A aucun moment n'est mentionné son nom sur les registres de sépultures de Saint-Romain pourtant bien complets depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce qui, évidemment, ne veut pas dire qu'il est mort hors de la paroisse, car pour figurer dans ces registres (dits de "catholicité" et non "d'état civil"), il lui aurait fallu appartenir à l'Église catholique.

J'ai pourtant peine à croire qu'il a profité de sa liberté pour abandonner la famille qui l'avait accueilli et hébergé. Outre qu'il ne lui aurait pas été facile de vivre en pays étranger sans secours extérieur, il avait tout intérêt à rester au service de l'un ou l'autre des frères du chevalier de Malte, soit le comte Jean (le père de l'évêque de Limoges) qui continuait la lignée à Genétines, soit Antoine également chevalier de Malte et successeur de Jacques-Hector à Beugnais en 1690. C'est probablement cette dernière solution qui prévalut. On sait, en effet, que de 1698 à sa mort en 1705, le commandeur de Beugnais a tenu un livre de raison, dans lequel il parle de ses voyages, de ses comptes, des biens qu'il administre etc.<sup>1</sup> Or il a noté, à la date du 16 décembre 1702, le décès de son domestique nommé "Saint-Romain". Je suis tout disposé à croire, sans preuves, que ce nouveau patronyme à caractère local, est celui d'Achane, devenu chrétien, qui aurait changé de maître sans changer de poste...

**Jean Canard**

[*Village de Forez*, n° 10, mai 1982]

---

<sup>1</sup> Archives départementales du Rhône, H 120.